



PROVINCE DE QUÉBEC  
CIRCONSCRIPTION DE BROME-MISSISQUOI  
VILLE DE BROMONT

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 1999**

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  - 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 27 SEPTEMBRE 1999
  - 1.3 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 1999
  - 1.4 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE SEPTEMBRE 1999
  - 1.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 15 SEPTEMBRE 1999
- 2. RÈGLEMENT**
- 3. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
  - 3.1 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1999 AINSI QUE POUR LES MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 2000
  - 3.2 SÉMINAIRE SUR LE CHAUFFAGE AU BOIS ET AUTRES CHAUFFAGES D'APPOINT
  - 3.3 CONGRÈS : COLLECTIVITÉ INGÉNIEUSE
- 4. AVIS DE MOTION**
  - 4.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC UNE PARTIE DU

CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE CONNU SOUS LE NOM DE CHEMIN LAPOINTE.

4.2 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL ET LE MAINTIEN DE L'ORDRE DURANT SES SÉANCES

4.3 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 831-1999 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL ET LE MAINTIEN DE L'ORDRE DURANT SES SÉANCES »

## **5. AFFAIRES COURANTES**

5.1 ADJUDICATION DE L'ÉMISSION POUR UN EMPRUNT DE UN MILLION QUATRE CENT VINGT-HUIT MILLE CINQ DOLLARS (1 428 005\$), PAR BILLETS, À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES EN VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 586-87, 627-89, 628-89 ET 725-92 (725-1-93)

5.2 MODALITÉS DE L'ÉMISSION POUR UN EMPRUNT DE UN MILLION QUATRE CENT VINGT-HUIT MILLE CINQ DOLLARS (1 428 005\$), PAR BILLETS, À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES EN VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 586-87, 627-89, 628-89 ET 725-92 (725-1-93)

5.3 DEMANDE D'INSTALLATION DE LUMIÈRES DE RUE, BOULEVARD DE BROMONT

5.4 ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 98-03-100 CONCERNANT LE CHEMIN LAPOINTE

5.5 SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

5.6 SERVITUDE DE DRAINAGE EXISTANTE SUR LE LOT P- 468 DU CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM

5.7 SERVITUDE D'AQUEDUC, PARTIE DU LOT 409 DU CADASTRE DE BROMONT

5.8 RACCORDEMENT DE SERVICES, RUE BROUSSEAU

5.9 VÉLODROME : DEMANDE DE SUBVENTION FINALE

5.10 ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 1999-09-374 : PUBLICITÉ POUR LE PRIX DISTINCTION

5.11 LA VOIX DE L'EST : ÉDITION SPÉCIALE « LES INDUSTRIES DE CHEZ NOUS »

- 5.12 PAROISSE SAINT-VINCENT-FERRIER : BRUNCH PAROISSIAL
- 5.13 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST, EXERCICE FINANCIER 2000
- 5.14 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT, EXERCICE FINANCIER 2000
- 5.15 ANNULATIONS OU MODIFICATIONS D'AFFECTATIONS À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ AUX FINS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
- 5.16 ANNULATIONS OU MODIFICATIONS D'ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT
- 5.17 SOIRÉE HOMMAGE : DEMANDE DE COMMANDITE
- 5.18 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 1999-09-352 : LA VALLÉE DES LILAS, CONTRIBUTION AU FONDS DES PARCS
- 5.19 CHAMPIONNATS DE SECTION DE PATINAGE : DEMANDE DE SUBVENTION
- 5.20 ADJUDICATION DU CONTRAT DE L'ANALYSE DES EAUX USÉES INDUSTRIELLES, ANNÉES 2000-2001-2002
- 5.21 ADJUDICATION DU CONTRAT DE L'ANALYSE DES EAUX DES ÉTANGS D'ÉPURATION, ANNÉES 2000-2001-2002
- 5.22 ADJUDICATION DU CONTRAT D'ANALYSE D'EAU DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT DES EAUX, ANNÉES 2000-2001-2002
- 5.23 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE CHLORE LIQUIDE, ANNÉE 2000
- 5.24 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE CHAUX HYDRATÉE, ANNÉE 2000
- 5.25 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE SULFATE D'ALUMINIUM, ANNÉE 2000
- 5.26 VENTE DES DEUX AUTOS SONATA ET LOCATION D'UNE AUTOMOBILE
- 5.27 MANDAT DONNÉ RELATIVEMENT AUX CONTESTATIONS D'ÉVALUATION

- 5.28 DEMANDE DE PROLONGEMENT DE LA RUE BROUSSEAU
- 5.29 SUBVENTION À LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY
- 5.30 AFFICHAGE AUTOROUTIER

## **6. AFFAIRES DU PERSONNEL**

- 6.1 ENGAGEMENT DE MONSIEUR ANDRÉ BENOIT A TITRE DE GESTIONNAIRE PRINCIPAL, RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT

## **7. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 7.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST TENUE LE 15 JUILLET 1999
- 7.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE DE 9 SEPTEMBRE 1999
- 7.3 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR GUY CHEVRETTE, MINISTRE DES TRANSPORTS CONCERNANT L'OCTROI D'UNE SUBVENTION CONCERNANT L'AMÉLIORATION DU BOULEVARD DE BROMONT ET DU CHEMIN DE LOTBINIÈRE

## **8. VARIA**

- 8.1 AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN MCMASTER À DÉPENSER UNE SOMME NE DÉPASSANT PAS CINQ CENTS DOLLARS (500\$) EN FRAIS DE REPRÉSENTATION AUX CHAMPIONNATS MASTERS MONDIAUX 2000
- 8.2 FONDATION DE L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINGS
- 8.3 RÉOLUTION NUMÉRO 99-58 DE GESTION DES LOISIRS DE BROMONT INC.
- 8.4 CLD HAUTE-YAMASKA : VISITE DE CHURCH STREET MARKETPLACE À BURLINGTON, VERMONT

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ADJOINT AU GREFFE

PIERRE SIMONEAU, O. M. A.

5.1 ADJUDICATION DE L'ÉMISSION POUR UN EMPRUNT DE UN MILLION QUATRE CENT VINGT-HUIT MILLE CINQ DOLLARS (1 428 005\$), PAR BILLETS, À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES EN VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 586-87, 627-89, 628-89 ET 725-92 (725-1-93)

IL EST PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE LA Ville de Bromont accepte l'offre qui lui est faite par \_\_\_\_\_ pour son emprunt de **UN MILLION QUATRE CENT VINGT-HUIT MILLE CINQ DOLLARS (1 428 005\$)**, par billets, en vertu des règlements numéros 586-87, 627-89, 628-89 et 725-92 (725-1-93), au prix de \_\_\_\_\_ \$ et échéant en série cinq (5) ans comme suit :

MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE
97 305\$		18 octobre 2000
103 800\$		18 octobre 2001
110 400\$		18 octobre 2002
117 700\$		18 octobre 2003
998 800\$		18 octobre 2004

Coût :

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

**ADOPTÉ**

5.2 MODALITÉS DE L'ÉMISSION POUR UN EMPRUNT DE UN MILLION QUATRE CENT VINGT-HUIT MILLE CINQ DOLLARS (1 428 005\$), PAR BILLETS, À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES EN VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 586-87, 627-89, 628-89 ET 725-92 (725-1-93)

ATTENDU QUE la Ville de Bromont se propose d'emprunter, par billets, un montant de **UN MILLION QUATRE CENT VINGT-HUIT MILLE CINQ DOLLARS (1 428 005\$)**, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE
586-87	12 600\$\$
627-89	621 100\$
628-89	537 100\$
725-92 (725-1-93)	237 205\$

ATTENDU QU'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations ;

IL EST PROPOSÉ PAR  
 APPUYÉ PAR  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE les billets seront signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière.

QUE les billets seront datés du 18 octobre 1999.

QUE les billets porteront un taux d'intérêts non supérieur à 15%, payable semi-annuellement.

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1	97 305\$
2	103 800\$
3	110400\$
4	117 700\$
5	125 300\$
6	873 500\$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la municipalité doit émettre, par billets, pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Cinq (5) ans, ;à compter du 18 octobre 1999, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 586-87, 627-89, 628-89 et 725-92 (725-1-93), chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

**ADOPTÉ**